

s'attaquer d'urgence au problème afin de permettre aux Postes d'affronter avec succès les changements qu'exige l'ère moderne. Dans le cadre de ce programme et des efforts que nous déployons pour rendre les Postes les plus efficaces du monde, nous avons pris deux mesures. La première a été de faire entreprendre une étude approfondie du service postal par une équipe d'experts et de fonctionnaires supérieures du ministère, qui passera en revue chacun des aspects des services d'exploitation, afin de voir s'il serait possible et souhaitable de transformer les Postes en une société de la Couronne. Je ne puis en dire davantage pour le moment, mais je tiens à assurer aux députés que cette étude progressera rapidement et que nous les tiendrons parfaitement au courant. Deuxièmement, nous comptons dorénavant considérer les Postes, non comme une institution mais comme une fonction; c'est-à-dire pas tant comme une organisation qui doit assurer le transport du courrier que comme une organisation chargée des communications et qui sera, de ce fait, un des instruments au service de l'industrie des communications. L'effet immédiat de cette conception nouvelle se fera probablement plus sentir dans le domaine des recherches et dans la prévention d'un chevauchement inutile et coûteux des services de communication.

Avant d'aborder la question de réduire des services inutiles, je dois expliquer aux députés que les changements destinés à accroître l'efficacité visent en même temps à améliorer le service au public. A l'heure actuelle, les entrepreneurs de la poste rurale peuvent chercher à faire majorer leur rémunération une fois seulement au cours de leur contrat, si les frais qu'ils encourent pour fournir le service ont augmenté. En vertu de la nouvelle loi, ils pourront demander une augmentation, jusqu'à trois fois au besoin, au cours du contrat. Cela occasionnera des frais plus élevés aux Postes, mais aidera les entrepreneurs de la poste rurale qui, par le passé, ont gravement souffert financièrement du fait de l'accroissement de leurs dépenses et de l'impossibilité de se faire indemniser.

Depuis le dernier rajustement du tarif des objets de la première classe en 1954, le service «tout-par-avion» ne s'applique qu'aux lettres pesant 8 onces ou moins. Nous avons l'intention d'améliorer ce service en l'étendant aux lettres de la première classe pesant plus de 8 onces. A l'heure actuelle, les lettres de 8 onces, affranchies au tarif ordinaire de surface, sont transmises par avion, tandis que l'expéditeur d'une lettre de 9 onces doit l'affranchir au tarif aérien pour obtenir le même service. Cet état de choses pouvait auparavant se justifier à cause du manque d'espace à bord des avions, mais cela n'est plus le cas.

En ce qui concerne la réduction des services inutiles, de façon à abaisser les frais à la charge du public, la Chambre est déjà au courant des principales mesures que nous avons prises. Nous avons décidé d'abolir la Caisse d'épargne postale, dont les services ne paraissent plus aussi utiles. Et nous avons également décidé d'abolir la semaine de livraison de six jours.

Cependant, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne cette dernière réduction de service, il est devenu manifeste, à la suite des plaintes qui m'ont été formulées, notamment par des députés, dont 35 bons hommes et le député de Gaspé (M. Cyr) qu'une semaine de livraison de cinq jours nuirait gravement aux intérêts des Canadiens qui demeurent dans des régions rurales et qui comptent sur les livraisons du samedi pour recevoir leur courrier et, en particulier, leurs journaux. En conséquence, la semaine de livraison de six jours sera maintenue dans les régions rurales. En prenant cette décision, nous avons tenu compte des intérêts de nos usagers et non des journaux, bien que ceux-ci en bénéficieront indirectement. Aussi important que le principe de faire payer à l'utilisateur les frais des services qu'il utilise est celui qui veut que les Canadiens, où qu'ils demeurent, aient droit, dans la plus grande mesure possible, à des services égaux de la part du gouvernement. C'est pourquoi nous percevons un même montant pour le port d'une lettre, envoyée d'une adresse à une autre à Ottawa, que pour une lettre envoyée d'Ottawa à Resolute Bay, bien que, dans ce dernier cas, nos frais ne soient évidemment pas couverts. C'est pourquoi, par souci d'équité et pour faire face à un besoin social, j'ai donné instruction à mes fonctionnaires de supprimer les livraisons du samedi dans les centres urbains où la demande est d'ordre minime et de continuer les livraisons du samedi dans les régions rurales où elle est particulièrement importante. Il est évident que cela réduira les économies que nous comptons réaliser, mais je suis persuadé que notre programme de fusionnement des routes rurales, que j'ai déjà mentionné, permettra d'amortir une partie de la perte nette. Quels que soient les frais, le service est d'ailleurs justifié.

Permettez-moi d'ajouter que nous avons déjà déployé des efforts, et que nous continuerons à en déployer encore davantage, pour augmenter notre productivité et réduire les dépenses inutiles. Il reste un fort déficit à combler. Il est, comme je l'ai dit, de l'ordre de 100 millions de dollars cette année et il sera de 130 millions l'an prochain. Pour combler ce déficit, et compte tenu des subventions aux régions rurales et de celles que nous devons continuer à donner à l'industrie des